



EVOLUTION DE L'INFLATION DANS LA CEMAC A FIN JUIN 2023 ET PERSPECTIVES A COURT ET A MOYEN TERMES

1. Evolution récente

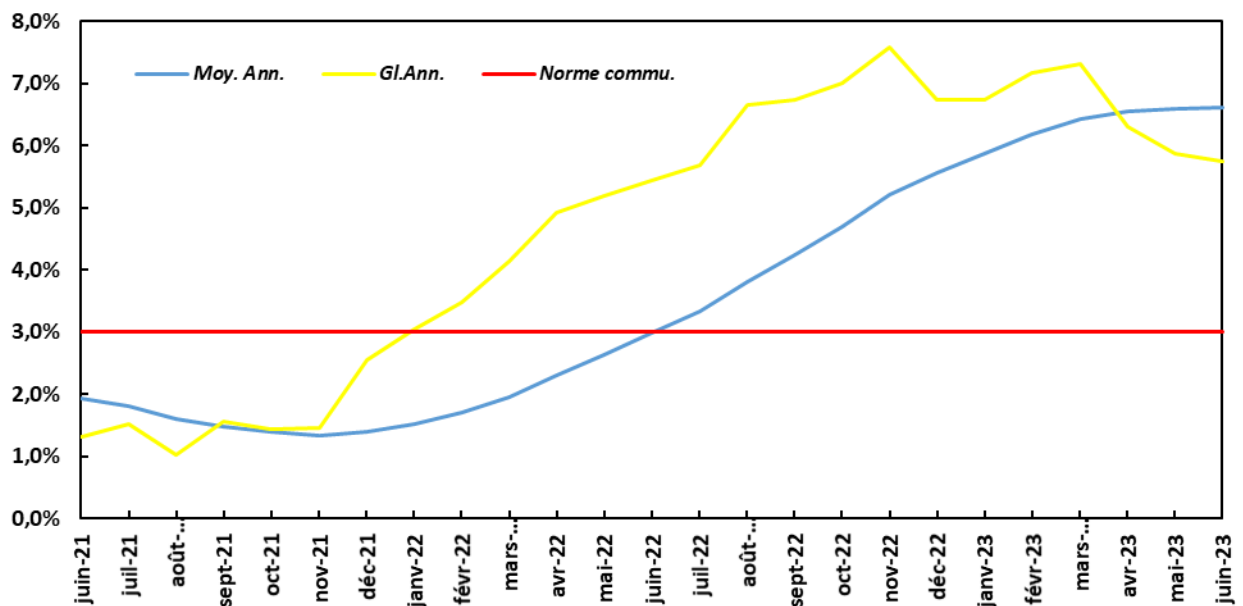
1.1. Analyse des projections de l'inflation globale

Le pic d'inflation de la CEMAC semble être atteint à la fin du deuxième trimestre 2023...

Au deuxième trimestre 2023, l'inflation dans la CEMAC a **culminé à un plus-haut niveau atteint entre février et juin 2009**. En effet, l'inflation s'est hissée à 6,6 % en moyenne annuelle et 5,7 % en glissement annuel, contre respectivement 3,0 % et 5,4 % un an plus tôt.

En termes de contributions relatives par pays, en glissement annuel, à fin juin 2023, le Cameroun continue de porter la dynamique des prix de la Sous-région (contribution de 74 points), compte tenu de son poids dans l'activité économique sous-régionale et de la tendance sensiblement haussière de l'inflation dans le pays, suivi du Tchad (10,2 points), du Congo (5,5 points), du Gabon (5,0 points), de la République Centrafricaine (1,3 point) et de la Guinée Equatoriale (0,6 point).

Graphique 1 : Evolution de l'inflation dans la CEMAC de juin 2021 à juin 2023

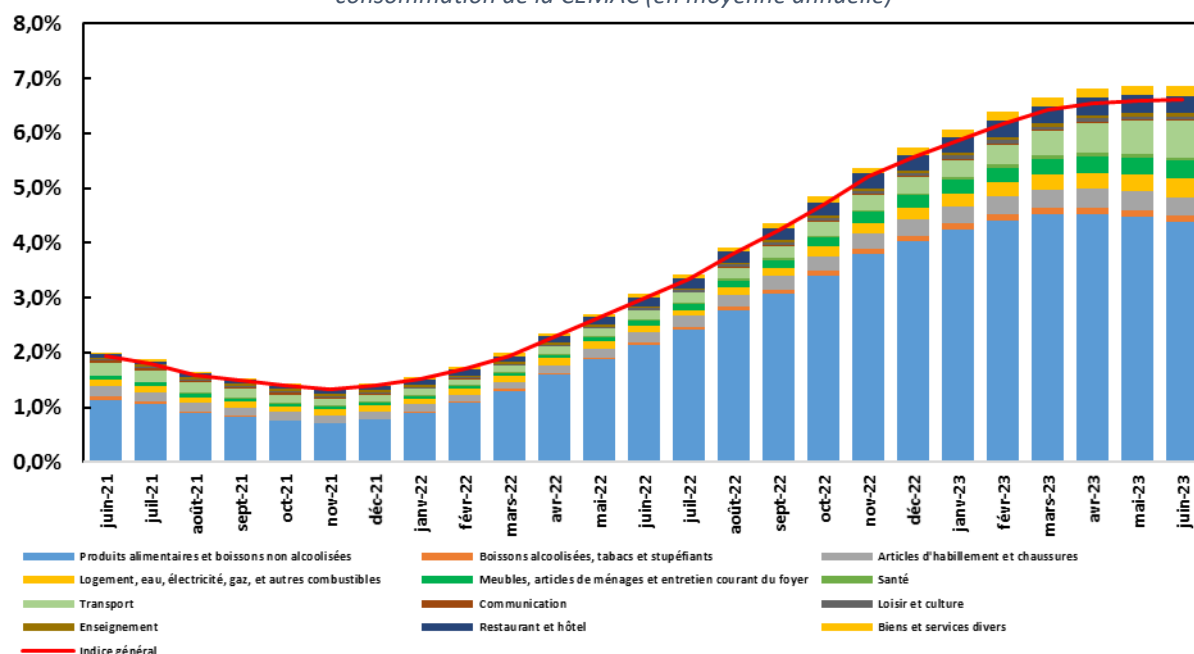


Sources : Administrations nationales et BEAC

Pour l'essentiel, en glissement annuel, la dynamique des prix a été impactée à fin juin 2023 par une contribution de la fonction « *produits alimentaires et boissons* »

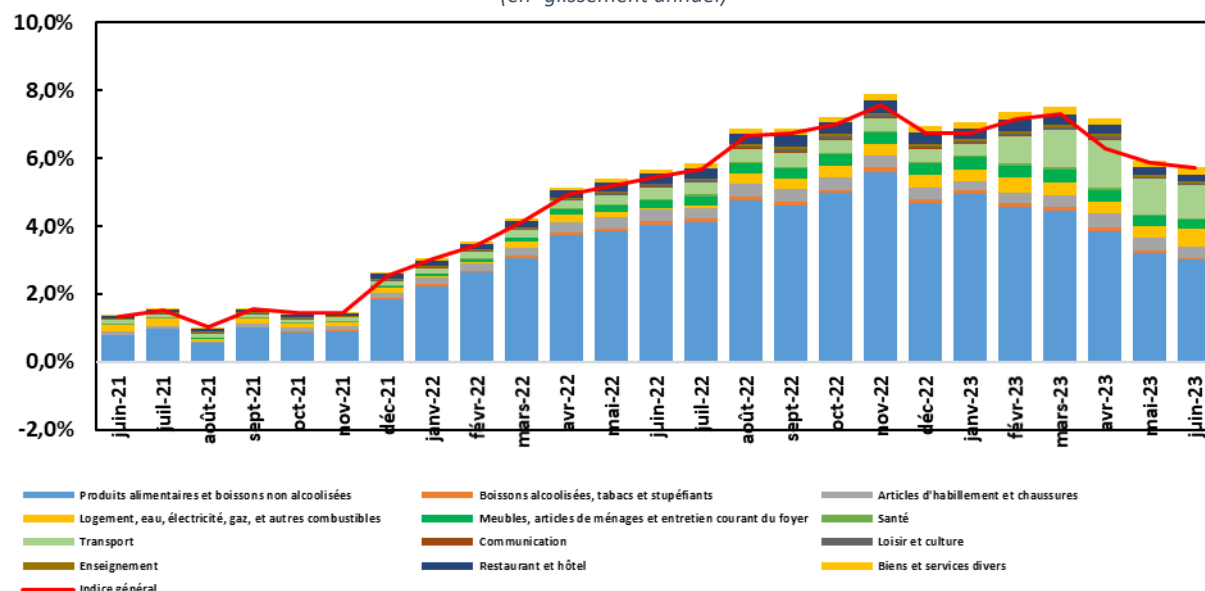
non alcoolisées » de 3,0 points (7,3 %), contre 4,1 points à la même période un an auparavant (10,3 %) et de la fonction « transport » de 1,0 point (10,6 %) contre 0,3 point (3,6 %) un an plutôt, en lien principalement avec la révision à la hausse des prix des carburants à la pompe en République Centrafricaine, au Cameroun, au Congo et au Tchad.

Graphique 2 : Evolution des contributions absolues des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en moyenne annuelle)



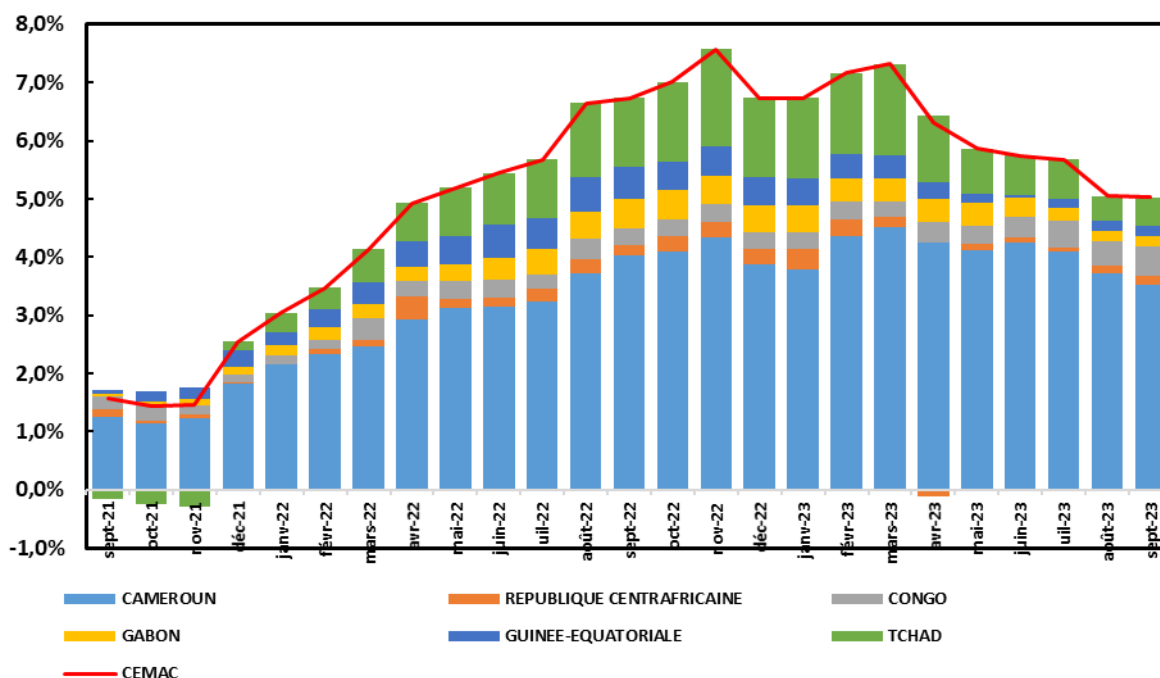
Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

Graphique 3 : Evolution des contributions absolues des pays membres de CEMAC à l'indice des prix à la consommation (en -glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

Graphique 4 : Evolution des contributions absolues par pays à l'indice des prix à la consommation (en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

La dynamique des prix au deuxième trimestre 2023 dans la CEMAC a été le fruit d'une conjonction de plusieurs facteurs. Sur le plan interne, l'option des Etats de la CEMAC de réduire les subventions sur les prix des hydrocarbures a conduit à l'augmentation des prix du carburant à la pompe qui ont entraîné à leur tour la hausse des prix des services de transport, notamment du transport routier, et par conséquent un sensible soutien à la dynamique des prix alimentaires dans la CEMAC. Par ailleurs, les phénomènes climatiques et environnementaux, l'insécurité en RCA et dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun continuent de perturber l'approvisionnement des marchés en produits vivriers dans la Zone, accentuant la hausse de l'inflation alimentaire. Enfin, les actions spéculatives sur les marchés locaux ont créé les pénuries artificielles et contribuer à l'augmentation des prix. Sur le plan externe, les marges de raffinage des hydrocarbures encore anormalement élevées maintiennent les prix des carburants à la hausse, accentuant le renchérissement de leurs prix à la pompe dans la sous-région, celle-ci étant importatrice nette des produits raffinés.

En revanche, l'inflation alimentaire importée continue sa décélération, comme l'indique l'indice FAO des produits alimentaires qui, hormis avril 2023, s'est inscrit résolument dans une tendance baissière sur les quatorze derniers mois. Dans la même veine, la reprise à un rythme plus lent que celui attendu de l'économie chinoise, le resserrement de la politique monétaire de la BEAC et les mesures d'accompagnement prises par les Etats (voir encadré ci-dessous), ont entre autres contribué à contenir l'inflation à un niveau plus bas que celui qui aurait été observé sans ces actions.

Encadré : Les mesures prises par les Etats

Les pays membres de la CEMAC font face à une forte hausse des prix à la consommation finale des ménages depuis le début du quatrième trimestre 2021, qui s'est accentuée en 2022, et même au premier semestre 2023, avec les répercussions de la crise russo-ukrainienne et la hausse en 2023 des prix des carburants à la pompe dans tous les pays, en dehors du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Face à cette situation, la BEAC a resserré sa politique monétaire dans le but de contenir cette hausse et d'ancrer les anticipations des agents économiques vers une baisse des pressions à travers trois relèvements des taux directeurs intervenus en mars 2022, en septembre 2022 et en mars 2023. Par la suite, elle a décidé d'un statu quo en juin 2023 en raison essentiellement du ralentissement anticipé de l'évolution des tensions inflationnistes à fin 2023 et du retour au niveau du seuil communautaire de 3 % dès 2024, malgré des risques haussiers toujours persistants. De leur côté, les Etats de la CEMAC ont pris des mesures, en vue notamment de réduire les effets de cette crise inflationniste sur les ménages, malgré leur caractère couteux pour les budgets publics. Cet encadré se propose de recenser ces diverses mesures pour les six Etats de la CEMAC.

CAMEROUN

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Outre les mesures déjà mises en place par le Gouvernement pour contenir l'inflation au cours de l'année 2022, de nouvelles mesures en relation avec l'actualité internationale ont été mises sur pied au premier semestre de l'année 2023. Dans la loi de finances 2023, les semences, les engrais et les produits agricoles sont désormais exonérés de taxes à l'importation. Bien plus, les droits d'accises sur les boissons intégrant des intrants locaux bénéficient d'une décote de 30 %.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Homologation et contrôle des prix des produits de première nécessité.

CONGO

Les mesures prises pour contenir l'inflation

La note circulaire n°0486/MEF/CAB du 11 octobre 2023, portant application du taux réduit à 5 % du droit de douane à l'importation de certains produits, stipule que dans le cadre de la lutte contre la vie chère et en attendant l'adoption de la loi de finances pour l'exercice 2024, les biens ci-dessous, sont désormais soumis au taux réduit de 5 % de droit de douane et exonérés de la TVA, à l'exception de la redevance informatique et des taxes communautaires. Il s'agit de l'huile de palme, des viandes et abats comestibles congelés, poissons de mer congelé, lait, blé, poisson salé, sel de table, riz.

GABON

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Entre Janvier et Juin 2023, face à la hausse des prix, l'Etat a entrepris les mesures suivantes :

- La création d'un Ministère spécialisé dans la lutte contre la vie chère afin d'assurer la veille sur le respect des mesures prises par le gouvernement pour contenir l'inflation ;
- L'organisation des assises nationales sur la vie chère. Elles ont consisté à examiner pour chaque groupe d'opérateurs, les produits qui feront l'objet d'une subvention, d'une exonération de taxe ou d'une autre forme de révision de prix ;
- La signature d'un protocole d'accord entre le gouvernement et les opérateurs économiques intervenants dans la chaîne des prix pour l'application d'une mercuriale fixant les prix plafond aux stades gros, demi-gros et détail de 67 produits alimentaires importés de catégories viande, volaille, poisson, conserves, riz et produits laitiers.

GUINEE EQUATORIALE

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Les mesures prises par le Gouvernement de la Guinée Équatoriale pour contenir les tensions inflationnistes sont les suivantes :

- La signature d'un accord de partenariat avec la Serbie pour l'importation des produits alimentaires à des prix modérés ;
- La signature d'un accord avec la Serbie afin d'implanter des sociétés de production de produits alimentaires en Guinée Equatoriale ; et
- L'élimination de divers taux tarifaires dans les différents ports du pays.

TCHAD

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Dans le souci de contenir l'inflation, le Gouvernement tchadien a pris depuis 2020 certaines mesures, notamment :

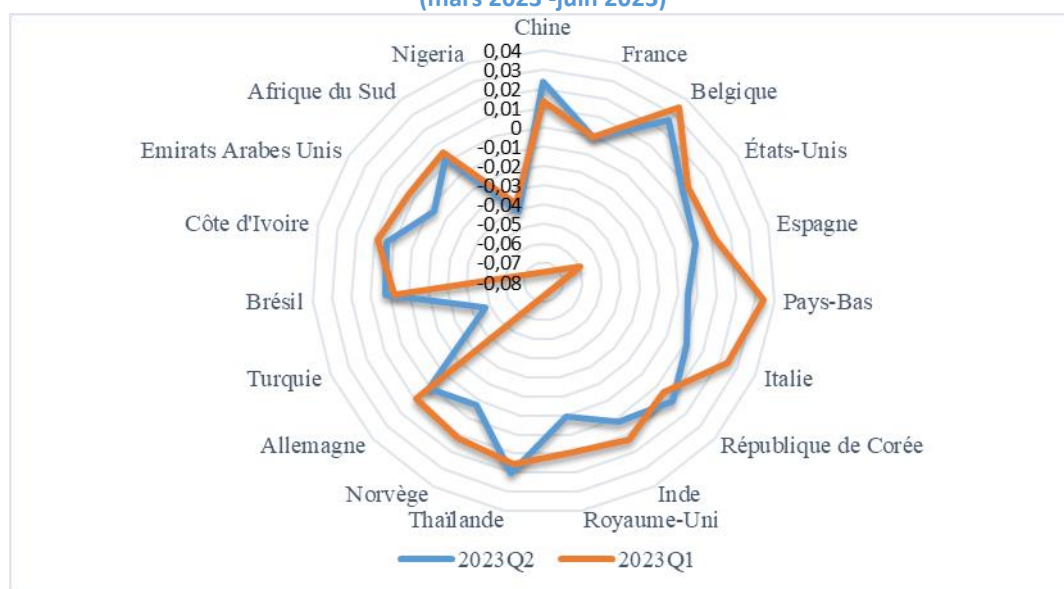
- L'exonération des droits et taxes à l'importation des produits alimentaires et médicaux et des matériels médicaux par arrêté n°076/PR/MFB/DGSDDI/2020 du

24 avril 2020 ; et

- La déclaration d'urgence alimentaire par décret n° 1520/PCMT/PMT/2022 du 11 juin 2022.

Comparée à ses principaux partenaires, la CEMAC a enregistré des différentiels d'inflation¹ globalement défavorables à fin juin 2023, contrastant avec les douze précédents mois marqués par un différentiel plutôt favorable. Ainsi, en glissement annuel, le différentiel d'inflation a été défavorable vis-à-vis, de l'UEMOA (3,5 points), des Etats-Unis (3,5 points), de la Chine (4,7 points) et de la Zone euro (0,2 point), à l'opposé du Nigéria (- 10,9 %). Cette situation vis-à-vis du Nigeria va continuer d'exercer une pression sur le FCFA, en raison de la ruée sur cette monnaie des agents économiques nigériens situés près des frontières avec le Cameroun et le Tchad, pour se prémunir des effets de la dépréciation du naira sur leur pouvoir d'achat.

Graphique 4 : Évolution du différentiel d'inflation de la CEMAC avec ses partenaires (mars 2023 -juin 2023)



Source : BEAC

1.2. Analyse des nomenclatures secondaires

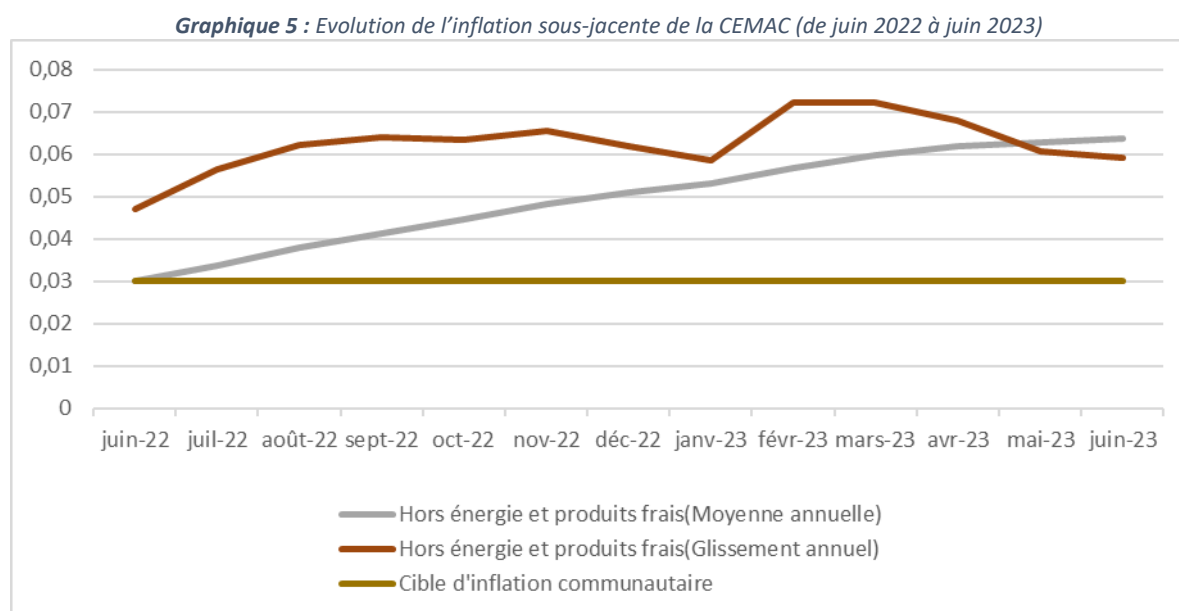
1.2.1. Dynamique de l'inflation sous-jacente

...L'inflation sous-jacente a atteint un sommet historique...

L'augmentation des prix est principalement perceptible au niveau global hormis les composantes produits frais et énergies, où la progression ressort à 5,3 % (comme en glissement annuel). En effet, cette évolution résulte du fait que la propagation de l'inflation dans l'économie se fait par phases, différents agents économiques tentant de répercuter les coûts les uns sur les autres, conjugué avec la pratique de la spéculation

¹ Le différentiel d'inflation est dit défavorable lorsque l'inflation enregistrée dans la CEMAC est supérieure à celle du pays partenaire, ou en d'autres termes, lorsque l'écart d'inflation est positif.

des vendeurs. Ainsi, les prix des produits frais ont flambé de 10,0 %, tandis que ceux de l'énergie se sont accrus de 4,6 %.



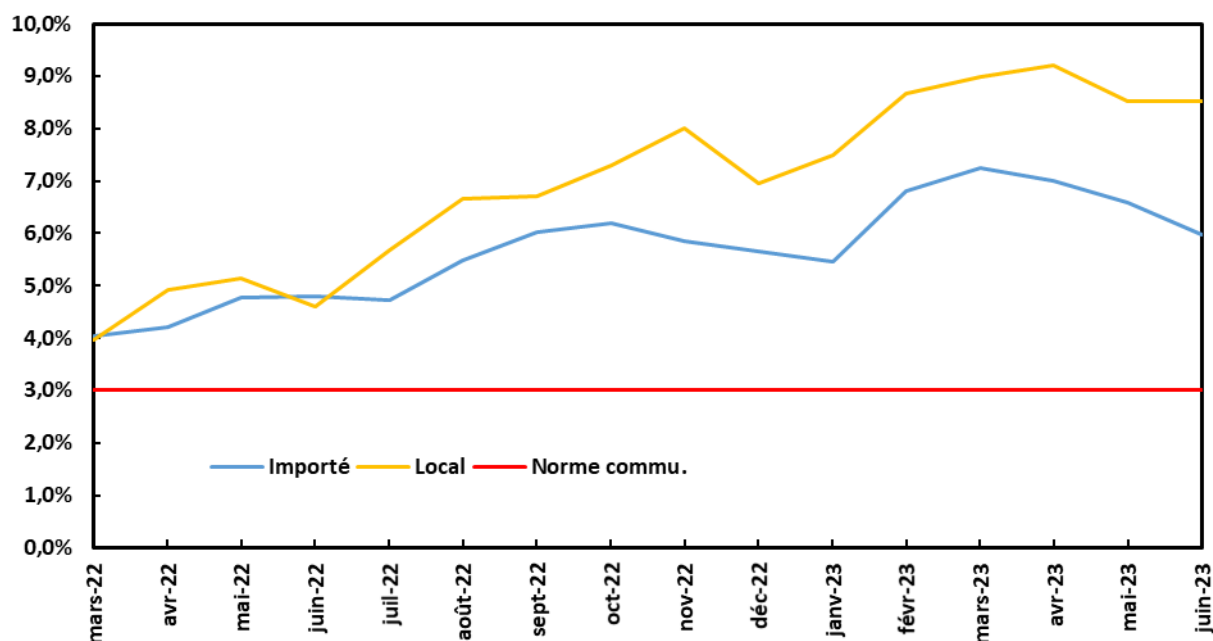
Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

1.2.2. Inflation importée et inflation d'origine locale

...L'inflation d'origine locale reste le moteur de l'inflation dans les pays de la CEMAC...

En ce qui concerne l'origine des biens et services, l'inflation continue d'être davantage attribuable à des facteurs locaux qui pèsent près de 73 % dans le panier de la ménagère. En effet, l'augmentation est plus marquée pour les produits locaux, dont les prix en moyenne annuelle ont augmenté de 7,7 %, que pour les produits importés, lesquels ont connu une hausse relativement moins importante, de 6,1 %. En glissement annuel, les prix locaux se sont accrus de 8,5 % (contre, 4,6 % en juin 2022), et ceux des biens importés se sont hissés à 6,0 % (contre 4,8 % un an plutôt).

Graphique 6 : Evolution comparée en glissement annuel de l'inflation locale et importée de la CEMAC (de mars 2022 à juin 2023)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

1.3.2. Prix des produits du primaire, du secondaire et du tertiaire

Au terme du deuxième trimestre 2023, les prix des biens de tous les secteurs ont cru à un rythme supérieur à 3 %. Les prix des produits du secteur primaire ont augmenté de 12,5 % en moyenne annuelle, contre 6,4 % un an plus tôt, sous l'effet d'importantes perturbations tant internes qu'externes affectant l'offre de produits alimentaires. Les produits du secteur secondaire, sur la même période, ont continué de pâtir des conséquences néfastes de l'inflation importée, conjugué avec le renchérissement du coût des intrants et de l'énergie, comme l'illustre la hausse enregistrée en moyenne annuelle, des prix des biens du secteur (6,9 %, contre 2,4 % en juin 2022), tandis qu'en glissement annuel, le taux d'inflation s'est élevé à 5,2 %, contre 3,5 % un an plutôt. Dans le secteur tertiaire, la dynamique des prix des services s'est également accentuée, avec un taux en moyenne annuelle, de 4,4 % en juin 2023, après 1,6 % un an plutôt.

1.3.4. Inflation selon le degré de durabilité des biens

Selon la durabilité des produits, l'inflation a été davantage le fait de la hausse des prix des biens non-durables avec un taux d'inflation de 10,2 % en moyenne annuelle, contre 4,2 % un an plus tôt. Les prix des biens durables² et semi durables ont connu des dynamiques haussières respectives de 5,1 % et de 3,0 %, comme en glissement annuel, contre 2,5 % et 3,2 % un an auparavant.

2. Perspectives

2.1. Perspectives à court terme

...amorce d'une décélération des prix dans le CEMAC au troisième trimestre 2023...

Les prévisions à fin septembre 2023³ tablent globalement sur un ralentissement des tensions inflationnistes. Le taux d'inflation reculerait à 5,0 % en glissement annuel, après 6,7 % un an plus tôt. En moyenne annuelle, le taux d'inflation reviendrait de 6,6 % en juin à 6,3 % en septembre 2023, contre 4,2 % en septembre 2022. Cette dynamique baissière serait observée pour la fonction alimentaire qui est en décélération depuis son pic de novembre 2022, corrélativement avec la composante importée de l'inflation.

Toutefois, le niveau général des prix resterait élevé dans la CEMAC, largement au-dessus du seuil communautaire. Cette situation s'expliquerait par le renchérissement des prix des carburants observé dans plusieurs pays de la sous-région au premier semestre 2023, et plus récemment encore au Congo⁴.

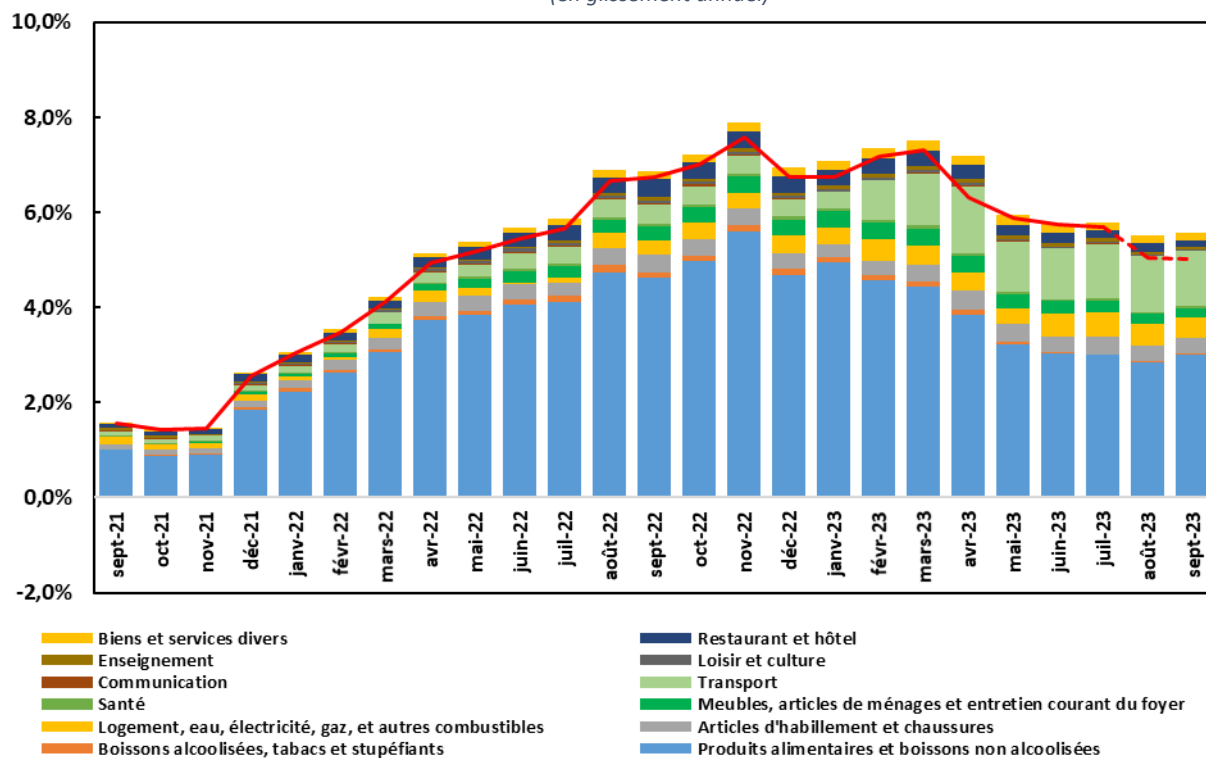
Pour l'essentiel, en glissement annuel, la dynamique projetée à court terme serait impactée à fin septembre 2023 principalement par une contribution de la fonction « *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* » (3 points, contre 4,5 points trois mois plus tôt) tandis que la fonction transport (contenant le poste lié aux prix des carburants) remonterait à 1,2 point, après 1,1 point en juin 2023.

² La hausse des prix des biens durables est indicatrice d'une relative vigueur de l'investissement résidentiel des ménages pour l'essentiel au Cameroun, en République Centrafricaine et au Gabon.

³ Les services réalisent l'exercice de prévision par les approches Short Term Inflation Forecast (STIF) à partir des dernières réalisations fournies par les INS.

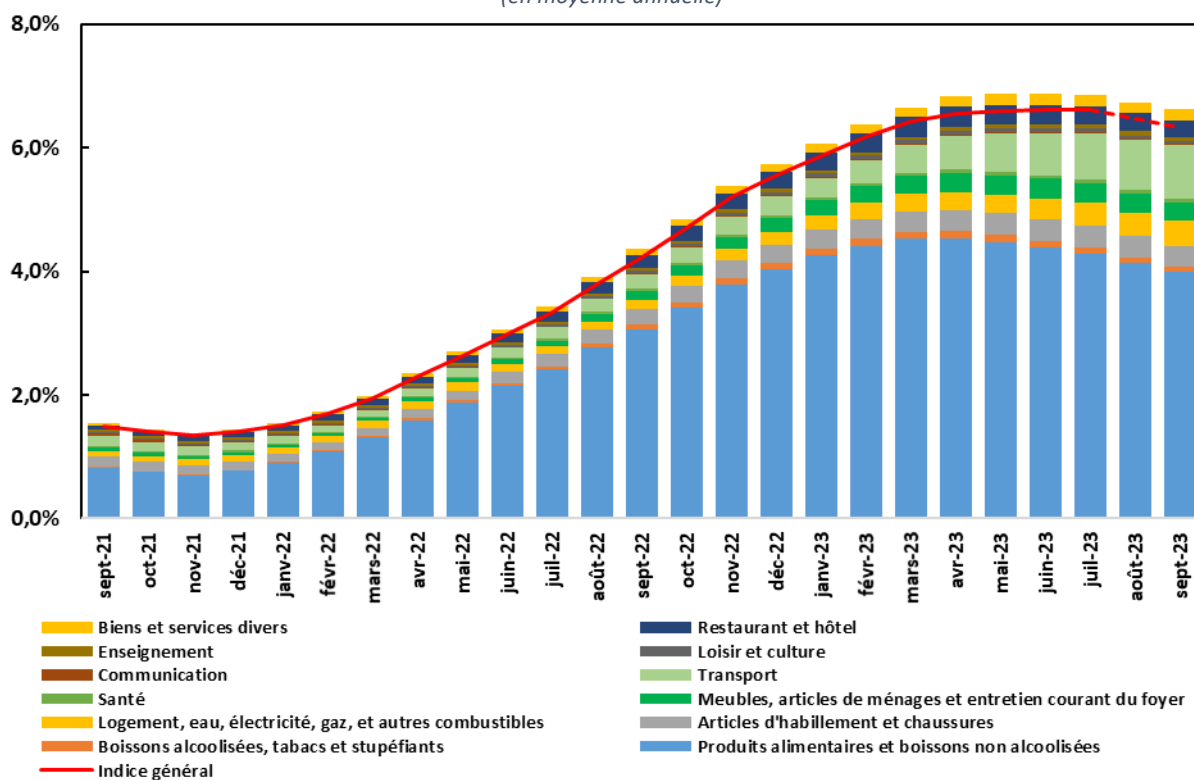
⁴ Une hausse de 25 % des prix du super à la pompe a été décidée le 15 juillet 2023. Une dernière hausse est d'ailleurs attendue dès octobre 2023 pour être conforme avec les exigences du programme avec le FMI.

Graphique 7 : Evolution des contributions des fonctions de consommation au taux d'inflation de la CEMAC (en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

Graphique 8 : Evolution des contributions des fonctions de consommation au taux d'inflation de la CEMAC (en moyenne annuelle)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

En termes de contribution relative par pays, en glissement annuel à fin septembre 2023, le Cameroun continuerait de porter la dynamique des prix de la sous-région avec une contribution en léger recul à 69,8 points, suivi du Congo (8,0 points), du Tchad (7,7 points), du Gabon (2,9 points), de la République Centrafricaine (2,6 points) et de la Guinée Equatoriale (2,8 points).

Les prévisions à court terme suggèrent un desserrement progressif des pressions inflationnistes à fin septembre 2023. Le taux d'inflation sous-jacente reviendrait à 6,0 % en moyenne annuelle et 4,2 % en glissement annuel, contre respectivement 6,4 % et 5,9 % trois mois plus tôt.

Au niveau des nomenclatures secondaires à court terme, les prévisions indiquent une accélération de la dynamique de *l'inflation d'origine locale* (7,9 % en moyenne annuelle en fin septembre 2023, contre 7,7 % trois mois plus tôt) dans un contexte de renchérissement des prix des carburants. *L'inflation importée* poursuivrait au contraire sa décélération, en moyenne annuelle, revenant à 6,0 % en septembre 2023 (4,5 % en glissement annuel) après 6,1 % en juin 2023 (6,0 % en glissement annuel). Alors que les prix de *l'énergie* devraient continuer de croître (6,2 % en moyenne annuelle en septembre 2023, après 4,6 % trois mois plutôt), les *produits frais* connaîtraient une dynamique de prix haussière à deux chiffres (10,4 % en moyenne annuelle à fin septembre 2023, contre 10,1 % trois mois auparavant), tandis que le taux d'inflation *hors produits frais et énergie* ressortirait à 6,0 % en septembre 2023, après 6,4 % en juin 2023. Dans le même sens, les prix des biens du *secteur primaire* enregistreraient une augmentation en moyenne annuelle autour de 12,7 % à fin septembre 2023, comme trois mois plus tôt. La hausse des prix dans le *secteur secondaire* devrait demeurer à 6,9 % à fin septembre 2023 comme trois mois plutôt. Les *prix des services* devraient connaître une évolution plus forte, avec une hausse prévue à 4,8 % à fin septembre 2023 en moyenne annuelle (contre 4,4 % en fin juin 2023). Enfin, *suivant le degré de durabilité des biens*, ce sont les prix des biens non-durables qui enregistreraient l'augmentation la plus importante au troisième trimestre 2023, avec une hausse en moyenne annuelle de 10,2 % comme en juin 2023, suivi des biens durables (4,8 % contre 5,1 % en juin 2023) et des biens semi-durables (3,7 % contre 3,0 % trois mois plutôt).

2.2 Perspectives d'inflation à moyen terme

...L'inflation dans la CEMAC devrait revenir sous la norme communautaire à moyen terme...

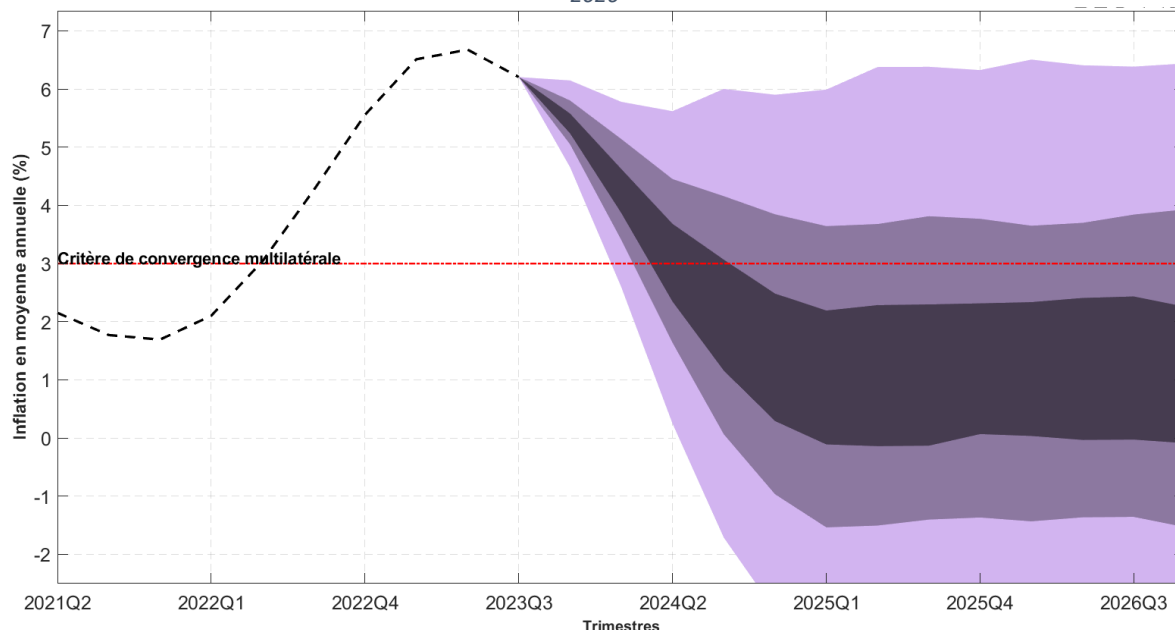
Bien que les perspectives soient revues à la baisse par rapport aux projections réalisées à fin juin 2023, l'inflation dans la CEMAC devrait se maintenir largement au-dessus de la barre de 3,0 %, jusqu'en 2024. Plus précisément, l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC, après avoir formé un plateau au cours du deuxième trimestre et amorcé un recul au troisième trimestre 2023, devrait demeurer dans cette dynamique pour revenir autour de 5,7 % en fin d'année 2023 ; elle reviendrait au niveau de la norme communautaire de 3 % courant 2024 et devrait passer en dessous en 2025 (2,1 %).

La reprise mondiale qui a suivi la pandémie de COVID-19 et la guerre entre la Russie et l'Ukraine marquent le pas, sur fond de divergences croissantes entre les secteurs économiques et les régions. Les chaînes d'approvisionnement se sont largement rétablies, et les coûts d'expédition et les délais de livraison des fournisseurs retrouvent leurs niveaux antérieurs à la pandémie en 2023. Les préoccupations immédiates du resserrement des politiques des banques centrales face à l'inflation, concernant la santé du secteur bancaire, se sont estompées.

La plupart de ces facteurs militent pour une trajectoire favorable de l'inflation dans la CEMAC. En effet, les principaux facteurs déflationnistes à moyen terme dans la sous-région sont (i) la modération anticipée de l'inflation importée, liée à la baisse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, (ii) la modération du coût du fret maritime du fait de l'amélioration du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, et (iii) l'atonie de la demande domestique.

A l'opposée, au titre des facteurs inflationnistes, l'on note (i) la diffusion des effets du relèvement des prix des carburants dans certains pays de la Zone, (ii) les perturbations climatiques et les risques sécuritaires liées à la situation en République Centrafricaine, au NOSO du Cameroun, au Gabon et au Soudan, et (iii) les relèvements salariaux qui pourraient générer de la persistance dans la spirale inflationniste. L'incertitude autour de ces facteurs dans l'évolution des prix affecte les perspectives d'inflation à moyen terme dans la CEMAC.

Graphique 9 : Intervalles de prévision de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC à l'horizon du quatrième trimestre 2026



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales. Note : Les bandes représentent respectivement les intervalles de prévision de 30 %, 60 % et 90% (de la plus foncée à la plus claire).

ANNEXES

GLAnn

Inflation en glissement annuel

POSTES DE CONSOMMATION	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	fév-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	fév-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,5%	2,1%	2,3%	4,7%	5,7%	6,8%	7,8%	9,5%	9,7%	10,2%	10,3%	11,9%	11,6%	12,5%	14,1%	11,7%	12,4%	11,4%	11,0%	9,4%	7,8%	7,3%	7,2%	6,8%	7,2%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	0,7%	1,2%	1,2%	1,6%	2,2%	1,7%	2,5%	2,9%	2,9%	3,5%	4,0%	4,7%	3,9%	3,4%	4,5%	4,0%	3,6%	3,4%	3,5%	3,7%	2,5%	1,3%	0,9%	0,6%	1,2%
Articles d'habillement et chaussures	1,2%	1,4%	1,3%	1,7%	2,2%	2,4%	3,1%	3,7%	4,1%	4,3%	3,6%	4,7%	4,8%	4,7%	4,4%	4,2%	3,7%	4,0%	4,3%	5,4%	4,6%	4,1%	4,0%	4,3%	4,2%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1,2%	0,8%	0,8%	1,0%	0,5%	1,3%	1,7%	1,7%	1,2%	0,1%	2,5%	2,3%	2,1%	2,6%	2,5%	2,8%	2,5%	3,4%	3,1%	2,7%	2,6%	4,0%	4,7%	3,4%	3,3%
Méubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	0,2%	0,4%	0,6%	1,4%	2,2%	1,7%	2,3%	4,1%	5,6%	5,6%	7,8%	6,1%	7,8%	7,6%	7,8%	7,6%	7,8%	7,8%	7,8%	6,1%	5,3%	4,9%	5,3%	4,9%	5,3%
Santé	0,8%	0,6%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,6%	0,9%	1,3%	1,4%	1,4%	1,6%	1,1%	1,4%	1,4%	1,5%	1,4%	1,6%	1,8%	1,9%	1,6%	1,1%	1,2%	1,0%	1,3%
Transport	0,8%	0,8%	0,9%	1,1%	1,6%	1,9%	2,3%	2,2%	2,7%	3,6%	3,6%	3,7%	4,3%	4,1%	3,8%	3,7%	3,4%	3,6%	11,6%	15,0%	11,3%	10,6%	12,3%	12,5%	12,4%
Communication	0,3%	0,4%	-0,7%	0,7%	0,3%	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,7%	0,8%	1,1%	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,6%	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%	0,3%	0,4%	0,2%	0,3%
Loisir et culture	0,7%	0,7%	0,8%	1,0%	1,0%	1,1%	1,4%	2,0%	2,1%	2,2%	2,4%	2,1%	2,3%	2,1%	2,4%	2,2%	2,0%	2,2%	2,4%	2,6%	1,6%	1,6%	1,3%	1,5%	1,3%
Enseignement	1,5%	1,4%	1,0%	1,3%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,3%	1,2%	1,3%	2,2%	2,9%	2,8%	2,7%	2,6%	2,7%	2,8%	2,8%	2,9%	2,9%	3,0%	2,9%	2,3%	2,1%
Restaurant et hôtel	1,7%	1,8%	1,9%	2,7%	3,0%	3,2%	3,2%	4,1%	5,2%	5,6%	6,1%	6,0%	7,0%	6,4%	6,6%	6,2%	6,2%	6,3%	6,2%	5,4%	4,2%	3,8%	3,3%	3,3%	2,6%
Biens et services divers	1,1%	1,1%	0,9%	1,2%	1,8%	2,0%	2,2%	2,2%	2,7%	3,0%	3,6%	4,1%	4,3%	4,5%	4,9%	5,1%	5,0%	5,4%	5,4%	5,5%	5,2%	5,8%	4,5%	4,2%	4,1%
Indice général	1,6%	1,4%	1,5%	2,6%	3,0%	3,5%	4,1%	4,9%	5,2%	5,4%	5,7%	6,7%	6,7%	7,0%	7,6%	6,7%	6,7%	7,2%	7,3%	6,3%	5,9%	5,7%	5,7%	5,0%	5,0%

Nomenclatures secondaires

[illegible]

Moy. A

Inflation moyenne annuelle

POSTES DE CONSOMMATION		sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	jun-23	juil-23	août-23	sept-23
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées		2.1%	1.9%	1.8%	2.0%	2.3%	2.8%	3.3%	4.0%	4.8%	5.5%	6.1%	7.0%	7.8%	8.6%	9.6%	10.2%	10.7%	11.1%	11.4%	11.3%	11.2%	10.9%	10.6%	10.2%	9.8%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants		0.5%	0.4%	0.3%	0.3%	0.5%	0.6%	0.8%	1.1%	1.3%	1.6%	2.0%	2.4%	2.7%	2.9%	3.2%	3.4%	3.5%	3.6%	3.7%	3.8%	3.7%	3.5%	3.3%	2.9%	2.7%
Articles d'habillement et chaussures		2.0%	1.9%	1.8%	1.7%	1.7%	1.6%	1.7%	1.8%	2.0%	2.3%	2.5%	2.8%	3.1%	3.4%	3.6%	3.9%	4.0%	4.1%	4.2%	4.4%	4.4%	4.4%	4.3%	4.4%	4.4%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles		0.7%	0.7%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%	1.0%	1.0%	0.9%	0.8%	1.0%	1.1%	1.2%	1.4%	1.5%	1.7%	1.9%	2.1%	2.2%	2.3%	2.6%	2.9%	3.0%	3.1%
Médicaments, articles de ménages et entretien courant du foyer		0.4%	0.5%	0.9%	1.1%	1.1%	1.1%	1.1%	1.4%	1.8%	2.1%	2.6%	3.2%	3.8%	4.3%	4.8%	5.2%	5.6%	6.0%	6.3%	6.7%	7.0%	6.9%	6.8%	6.6%	6.4%
Santé		0.4%	0.5%	0.6%	0.7%	0.7%	0.6%	0.6%	0.7%	0.8%	0.8%	0.9%	0.9%	1.0%	1.0%	1.1%	1.1%	1.2%	1.3%	1.4%	1.5%	1.5%	1.5%	1.4%	1.4%	1.4%
Transport		1.7%	1.6%	1.4%	1.3%	1.2%	1.1%	1.1%	1.3%	1.5%	1.7%	1.9%	2.1%	2.4%	2.7%	2.9%	3.1%	3.3%	3.8%	4.6%	5.7%	6.4%	7.0%	7.7%	8.5%	9.2%
Communication		0.9%	0.9%	0.7%	0.6%	0.5%	0.4%	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%	0.4%	0.4%	0.5%	0.5%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.6%	0.5%
Loisir et culture		0.8%	0.8%	0.8%	0.8%	0.8%	0.7%	0.8%	0.9%	1.0%	1.2%	1.3%	1.4%	1.6%	1.7%	1.8%	1.9%	2.0%	2.1%	2.2%	2.3%	2.2%	2.1%	2.0%	1.9%	1.9%
Enseignement		1.7%	1.8%	1.7%	1.7%	1.7%	1.6%	1.6%	1.5%	1.5%	1.4%	1.3%	1.3%	1.3%	1.4%	1.6%	1.7%	1.8%	1.9%	2.1%	2.4%	2.6%	2.6%	2.8%	2.8%	2.7%
Restaurant et hôtel		1.2%	1.3%	1.4%	1.5%	1.6%	1.7%	1.8%	2.0%	2.3%	2.6%	2.9%	3.3%	3.5%	3.7%	4.2%	4.5%	4.7%	5.2%	6.1%	6.0%	5.8%	5.6%	5.0%	4.0%	4.0%
Biens et services divers		0.9%	1.0%	1.0%	1.2%	1.2%	1.2%	1.3%	1.4%	1.5%	1.7%	1.9%	2.1%	2.4%	2.7%	3.0%	3.4%	3.6%	3.9%	4.2%	4.5%	4.7%	4.9%	5.0%	5.0%	5.0%
Indice général		1.5%	1.4%	1.3%	1.4%	1.5%	1.7%	1.9%	2.3%	2.6%	3.0%	3.3%	3.8%	4.2%	4.7%	5.2%	5.6%	5.9%	6.2%	6.4%	6.5%	6.6%	6.6%	6.6%	6.5%	6.3%

Nomenclatures secondaires

[illegible]Contribution Abs. Inflation moyenne annuelle*Contr. Moy. Ann.*

POSTES DE CONSOMMATION		sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	jun-23	juil-23	août-23	sept-23
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées		0,8%	0,7%	0,7%	0,8%	0,9%	1,1%	1,3%	1,6%	1,9%	2,1%	2,4%	2,7%	3,0%	3,4%	3,8%	4,0%	4,2%	4,3%	4,5%	4,5%	4,4%	4,3%	4,2%	4,0%	3,9%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Articles d'habillement et chaussures		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%
Méubles, articles de ménages et entretien courant du foyer		0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Santé		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Transport		0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,5%	0,6%	0,6%	0,7%	0,8%	0,8%
Communication		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Loisir et culture		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Enseignement		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Restaurant et hôtel		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Biens et services divers		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Indice général		1,5%	1,4%	1,3%	1,4%	1,5%	1,7%	1,9%	2,3%	2,6%	3,0%	3,3%	3,8%	4,2%	4,7%	5,2%	5,6%	5,9%	6,2%	6,4%	6,5%	6,6%	6,6%	6,6%	6,5%	6,3%

Inflation en moyenne annuelle

Pays	Pond.	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
CAMEROUN	52,36	2,2%	2,1%	2,1%	2,3%	2,4%	2,7%	2,9%	3,2%	3,5%	3,8%	4,1%	4,5%	5,0%	5,4%	5,9%	6,3%	6,5%	6,8%	7,1%	7,3%	7,5%	7,7%	7,8%	7,8%	7,7%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	3,42	3,5%	3,3%	3,2%	2,8%	2,5%	2,3%	2,2%	2,8%	2,9%	3,1%	3,4%	3,8%	4,0%	4,5%	5,0%	5,6%	6,4%	6,9%	7,1%	5,8%	5,6%	5,5%	5,1%	4,8%	4,8%
CONGO	9,28	1,2%	1,6%	1,8%	2,0%	1,9%	1,8%	2,1%	2,3%	2,6%	2,6%	2,6%	2,7%	2,7%	2,8%	2,9%	3,0%	3,2%	3,3%	3,2%	3,3%	3,3%	3,4%	3,6%	3,6%	3,9%
GABON	8,84	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,3%	1,4%	1,6%	1,9%	2,3%	2,7%	3,2%	3,6%	3,9%	4,2%	4,5%	4,7%	4,8%	5,0%	5,1%	5,0%	4,8%	4,6%	4,3%
GUINEE-EQUATORIALE	9,54	-0,5%	-0,5%	-0,4%	-0,1%	0,2%	0,5%	1,0%	1,5%	2,0%	2,7%	3,2%	3,7%	4,2%	4,4%	4,7%	4,9%	5,1%	5,1%	5,2%	5,0%	4,8%	4,3%	3,9%	3,6%	3,2%
TCHAD	16,55	0,5%	-0,1%	-0,6%	-0,8%	-0,8%	-0,5%	-0,2%	0,3%	0,7%	1,2%	1,8%	2,7%	3,4%	4,2%	5,2%	5,8%	6,4%	6,9%	7,4%	7,6%	7,6%	7,5%	7,3%	6,9%	6,5%
CEMAC		1,9%	1,4%	1,3%	1,4%	1,5%	1,7%	1,9%	2,3%	2,6%	3,0%	3,3%	3,8%	4,2%	4,7%	5,2%	5,6%	5,9%	6,2%	6,4%	6,5%	6,6%	6,6%	6,6%	6,5%	6,3%

Inflation en glissement annuelle

CEMAC_variation_annuelle

Pays	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
CAMEROUN	2,4%	2,2%	2,4%	3,5%	4,1%	4,4%	4,7%	5,6%	5,9%	6,0%	6,1%	7,1%	7,7%	7,8%	8,2%	7,3%	7,1%	8,2%	8,5%	8,0%	7,8%	8,0%	7,7%	7,0%	6,6%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	3,6%	1,3%	1,6%	0,5%	0,2%	2,3%	3,4%	11,0%	4,5%	4,0%	6,2%	7,1%	5,3%	7,6%	7,7%	7,6%	10,4%	8,1%	5,3%	-3,3%	2,8%	2,4%	2,0%	3,5%	4,8%
CONGO	2,5%	3,0%	1,9%	1,5%	1,7%	1,8%	3,9%	2,9%	3,5%	3,4%	2,7%	3,8%	3,0%	3,3%	3,3%	3,3%	3,4%	2,9%	3,9%	3,5%	4,1%	5,2%	4,7%	5,8%	5,8%
GABON	0,6%	0,8%	1,3%	1,7%	1,9%	2,4%	2,9%	3,0%	3,3%	4,4%	5,0%	5,5%	5,8%	5,7%	5,5%	5,4%	5,2%	4,7%	4,5%	4,6%	4,6%	3,9%	2,7%	2,2%	2,1%
GUINEE-EQUATORIALE	0,6%	1,9%	2,1%	2,9%	2,4%	3,4%	3,9%	4,5%	5,3%	6,1%	5,6%	6,1%	5,8%	5,0%	5,3%	5,0%	4,9%	4,3%	4,3%	3,1%	1,8%	0,4%	1,5%	1,7%	1,9%
TCHAD	-0,9%	-1,5%	-1,8%	1,0%	2,0%	2,2%	3,5%	4,0%	5,0%	5,3%	6,1%	7,7%	7,2%	8,3%	10,3%	8,3%	8,5%	8,6%	9,6%	7,0%	4,7%	4,0%	4,1%	2,5%	2,9%
CEMAC	1,6%	1,4%	1,5%	2,6%	3,0%	3,5%	4,1%	4,9%	5,2%	5,4%	5,7%	6,7%	6,7%	7,0%	7,6%	6,7%	6,7%	7,2%	7,3%	6,3%	5,9%	5,7%	5,7%	5,0%	5,0%

Contribution Abs. Inflation moyenne annuelle par pays

Pays	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
CAMEROUN	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,3%	1,4%	1,5%	1,7%	1,8%	2,0%	2,2%	2,4%	2,6%	2,9%	3,1%	3,3%	3,4%	3,6%	3,8%	3,9%	4,0%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
CONGO	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
GABON	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
GUINEE-EQUATORIALE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%
TCHAD	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%	0,4%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%	1,0%	1,1%	1,2%	1,3%	1,2%	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%
CEMAC	1,5%	1,4%	1,3%	1,4%	1,5%	1,7%	1,9%	2,3%	2,6%	3,0%	3,3%	3,8%	4,2%	4,7%	5,2%	5,6%	5,9%	6,2%	6,4%	6,5%	6,6%	6,6%	6,5%	6,3%	6,3%

Contrib. GlAnn.

Contribution Abs. Inflation en glissement annuel

POSTES DE CONSOMMATION	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1,0%	0,9%	0,9%	1,8%	2,2%	2,6%	3,0%	3,7%	3,8%	4,0%	4,1%	4,7%	4,7%	5,0%	5,6%	4,7%	4,9%	4,6%	4,5%	3,6%	3,3%	3,1%	3,3%	2,7%	2,8%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Articles d'habillement et chaussures	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,2%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,3%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%	0,6%	0,4%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%
Santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Transport	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,8%	1,1%	1,4%	1,1%	1,0%	1,2%	1,1%
Communication	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Loisir et culture	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Enseignement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Restaurant et hôtel	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%
Biens et services divers	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%
Indice général	1,6%	1,4%	1,5%	2,6%	3,0%	3,5%	4,1%	4,9%	5,2%	5,4%	5,7%	6,7%	6,7%	7,0%	7,6%	6,7%	6,7%	7,2%	7,3%	6,3%	5,9%	5,7%	5,7%	5,0%	5,0%